



Conseil Municipal de Sergy

Mercredi 13 mars 2024

20h30

Affichage de la convocation : 7 mars 2024

Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Denis LINGLIN, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES

Pouvoir : M. Paolo MARTINELLI donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT, M. Eric BORDIER donne pouvoir à M. Mickaël SIMON

Secrétaire de séance : Mme Elise MOINE

Objet – Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 février 2024

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet – Délibération portant sur la modification du tableau des emplois de la commune

Madame le Maire informe les membres du conseil que la situation à la cantine et au périscolaire demeure tendue depuis la rentrée.

L'un de nos agents de cantine est en congé maladie depuis la rentrée scolaire de janvier, ce qui nécessite un remplacement quotidien.

Afin de palier ce besoin, la mairie de Sergy doit recruter une personne sur un poste d'agent de cantine pour une durée hebdomadaires annualisée de 12.36/35ème.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois tel que suit :

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Secrétaire général	Attaché	Attaché	OUI	1	0	TC
Service administratif	Agent responsable comptabilité	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	1	0	TC
	Gestionnaire paie et urbanisme	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	1	0	TC
	Agent d'état civil et élections	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	1	0	TC
	Agent d'accueil et service à la population	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	1	0	TC
	Agent d'accueil et service à la population	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	1	0	TC
Service Sport	Gestionnaire du centre sportif	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	1	0	TC
Service technique	Responsable du service technique	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	1	0	TC
	Agent polyvalent du service technique	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	1	0	TC
					1	0	TC
					1	0	TC
Chargé(e) des services généraux				0	1	TC	
Service scolaire	ATSEM	Adjoint technique territorial	ATSEM principal de 1ère classe	OUI	1	0	21h00
					1	0	21h00
					1	0	16h14
Service périscolaire	Coordinatrice périscolaire	Adjoint d'animation	Animateur	OUI	1	0	32h05
					1	0	33h09
	Agent d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	33h09
					1	0	33h51
					1	0	29h19
					1	0	21h15
					1	0	26h00
					1	0	26h00
Service Cantine et entretien des locaux	Agent Technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	1	0	30h00
					1	0	34h15
					1	0	16h35
					1	0	12h17
					0	1	12h22
					27	2	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** la modification du tableau des emplois permanent de la commune tel que présenté sus-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces modifications et à leurs applications ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les contrats de travail correspondants à ces modifications.

Objet – Délibération portant sur la garantie d'emprunt de logement sociaux au bailleur DYNACITE

Madame la 1^{ère} adjointe informe les membres du conseil que DYNACITE réalise l'acquisition en VEFA de 2 logements collectifs 941 avenue du Jura à SERGY.

Pour le financement de cette opération, un emprunt comprenant 5 lignes de prêts pour un montant de 251 700 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Contrat n°	CPLS	PLS 2021	PLSDD	PLS Foncier	PLUS	PLUS Foncier
152637	68 700 €	42 000 €		51 000 €	55 000 €	35 000 €

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 152637 en annexe signé entre : DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE SERGY (01) accorde sa garantie à hauteur de 80,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 251700,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 152637 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 201360,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Objet – Délibération portant sur la modification de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire informe les membres du conseil, que les éléments nécessaires à la prise de délibération sur ce point n'étant pas parvenus, la délibération est reportée.

Objet – Points divers

M. Mickaël SIMON informe les membres du conseil que la commission développement durable travailler actuellement à l'installation de panneaux de clôture autour des différents points verts de la commune. Il mentionne que la prochaine journée village propre est actuellement en discussion au sein de la commission.

Mme Isabelle PICHARD informe les membres du conseil du succès de la soirée du CCAS qui a permis de récolter 883.00 € en faveur de l'association Ni Putes Ni Soumises. Elle informe également que le repas des aînés est d'ores et déjà prévu pour la date du 5 mai 2024. Enfin, Mme PICHARD indique que le comité de l'église l'informe de l'augmentation de près de 400 % de leur facture d'électricité ce qui pourrait remettre en cause l'installation du nouveau système de chauffage.

M. LINGLIN ne comprend pas cette augmentation car il affirme que les bâtiments communaux sont liés à l'achat d'énergie à travers le SIEA et que le prix de l'énergie n'a que peu augmenté. Il est rappelé à M. LINGLIN que l'église ne fait pas partie des bâtiments liés à ce prix SIEA et que cette situation a été mise en place lors des mandats précédents. D'autre part, il est indiqué que le prix de l'électricité SIEA est passée de 56 042.12 € en 2023 à 110 358.01 € en 2024.

Mme le Maire va regarder avec les services de la Mairie pour établir une projection du prix du chauffage avec la future installation prévue afin de pouvoir rassurer le Comité de l'église. Une recherche sera également faite au niveau du tarif appliqué sur le compteur de l'église pour tenter de l'optimiser.

M. Jean-Claude CLEMENT informe le conseil du bon déroulement de la seconde édition du Racketlon et de l'achèvement des travaux de réfection du tennis extérieur.

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'un cambriolage a eu lieu à l'école pendant les vacances scolaires et indique que des mesures visant à sécuriser les différents bâtiments sont à l'étude.

Mme le Maire informe les membres du Conseil que des ateliers à destination des élus sont organisés les 3 et 10 avril prochain par Pays de Gex Agglo concernant la Fresque du climat et qu'ils pourront s'inscrire. Un e-mail avec toutes les précisions utiles leur sera envoyé à ce sujet.

22h25, Mme le Maire lève la séance.